



Honoraires de l'agence

(T.V.A incluse au taux de 20%)

A charge du vendeur

<u>Prix de vente</u>	<u>Taux TTC</u>
Jusqu'à 49.999€	Forfait 5.000€
De 50.000€ à 99.999€	10%
De 100.000€ à 299.999€	6%
De 300.000 à 499.999€	5%
Au-delà de 500.000€	4%

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière, paru au JORF n° 00015 du 18 janvier 2017.

Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente. Les honoraires sont proportionnels aux tranches de prix qui ne sont pas cumulatives entre elles.